

Compréhension des écrits

25 points

› Exercice 1 : Vos documents d'entreprise

13 points

Vous êtes assistant de direction dans une petite entreprise située à Paris. Votre directeur veut modifier certaines données juridiques concernant le dossier d'enregistrement de l'entreprise. Vous êtes donc chargé de prendre contact avec le greffe du tribunal de commerce, bureau officiel d'enregistrement des entreprises. Vous disposez de peu de temps pour agir.

Vous lisez ce document.

Répondez en cochant la bonne réponse ou en écrivant l'information demandée.

Vous voulez modifier vos documents d'entreprise ? Vos formalités en ligne au registre du commerce deviennent réalité !

Après l'ouverture en juin 2007 de l'enregistrement des entreprises via Internet, le greffe du tribunal de commerce de Paris lance les formalités de modification en ligne (statut, adresse, coordonnées, effectif, capital...) des entreprises. Aujourd'hui le « greffe électronique » est à la disposition des entrepreneurs.

Toute formalité de modification nécessite la réalisation de démarches avant la réalisation du dossier ainsi que la préparation des pièces justificatives et des documents à joindre au dossier.

Pour éviter un oubli, vous pouvez consulter le « Guide des formalités » en ligne sur www.greffetc-paris.fr, rubrique « Formalités en ligne » et « modifications » pour retrouver toutes les informations utiles.

Vous pouvez également poser une question en ligne aux juristes du greffe qui vous répondent très rapidement.

Quelle est la démarche ?

Une fois que vous vous êtes muni des pièces et documents demandés, vous les scannez et les enregistrez sous format numérique. Attention, vous devez certifier conformes la « version papier » des statuts de votre entreprise et celle de votre pièce d'identité, puis vous devez les signer de façon manuscrite avant de les scanner.

Quand vous disposez de tous vos fichiers numérisés, vous pouvez effectuer la formalité en ligne en remplissant le formulaire interactif que vous validerez en fin de saisie. Vous joindrez à votre formulaire les pièces justificatives et documents sous format numérique. Vous procéderez au paiement sécurisé en ligne de l'opération. Enfin, vous signerez avec votre certificat électronique l'ensemble de ces éléments avant de cliquer sur « envoi ».

Que se passe-t-il après l'envoi du dossier de formalité par Internet ?

Aussitôt que le registre du commerce aura reçu le dossier de modification, la plate-forme <https://www.greffes-formalites.fr/> vous enverra une réponse électronique appelée « accusé de réception ».

Quel est le délai de traitement du dossier par le greffe ?

Le délai est d'un maximum de 24 h comme l'impose le texte de loi de 1984.

La dématérialisation fait désormais partie du quotidien !

Toujours moins de papier, un accès toujours plus simple et rapide, tel est l'objectif global poursuivi au quotidien par les greffiers du tribunal de commerce de Paris, qui en plein accord avec la volonté ministérielle de faciliter la vie de l'entrepreneur, franchissent à nouveau une étape. Le prochain objectif ? L'accès par voie électronique de l'ensemble des formalités au registre du commerce et des sociétés.

D'après le site du greffe de Paris

- 1** Ce document est destiné... 1 point
- aux actionnaires de l'entreprise.
 - aux chefs d'entreprise.
 - aux juristes du greffe.

- 2** Quelle a été la première opération en ligne lancée par le tribunal de commerce de Paris ? 1 point
-

- 3** Vrai ou faux ? 3 points
 Cochez la bonne réponse et recopiez la phrase ou la partie du texte qui justifie votre réponse.
 (1,5 point par information à traiter. Le candidat obtient la totalité des points si le choix Vrai/Faux ET la justification sont corrects, sinon aucun point.)

Pour la nouvelle opération en ligne mise en place par le greffe du tribunal de Paris, ...

	VRAI	FAUX
1. ... une aide en ligne est proposée sur le site internet. <i>Justification :</i>		
2. ... les juristes du greffe peuvent répondre au téléphone. <i>Justification :</i>		

- 4** Quelles sont les quatre étapes préparatoires nécessaires à l'opération proposée en ligne ? 2 points
- Mettez-les dans l'ordre :
- étape 1 :
 - étape 2 :
 - étape 3 :
 - étape 4 :

- 5** Pour la réussite de la constitution de votre dossier électronique, vous devez... 2 points
 (2 réponses)
- ajouter des documents complémentaires.
 - cliquer sur « envoi » pour chaque document.
 - envoyer une copie à votre banque.
 - remplir une fiche électronique.
 - signer le formulaire principal.
 - télécharger des documents comptables.

- 6** Quelle est la modalité attestant de l'enregistrement du dossier ? 2 points
-

7 Quelle autorité a incité le greffe du tribunal de Paris à mettre en œuvre cette opération ? 1 point

.....

8 Quel est l'objectif prioritaire de cette opération ? 1 point

- Accélérer la création d'entreprises.
- Imposer des opérations électroniques.
- Soulager les démarches administratives.

➤ Exercice 2 : *Projet d'externalisation d'un service* 12 points

Vous travaillez dans une entreprise pharmaceutique. Vous découvrez sur le panneau d'informations réservé au personnel une lettre signée de la direction. Lisez-la et répondez aux questions.

Consultation du personnel

Projet d'externalisation de notre production de médicaments et des essais cliniques.

Nous sommes confrontés à la fin de notre modèle de grand groupe pharmaceutique et, comme nos concurrents, nous devons faire appel à la sous-traitance, tout en voulant garder le contrôle de toute la chaîne de notre activité. Aujourd'hui, plus aucun grand laboratoire de médicaments ne peut rester isolé. L'environnement pharmaceutique international se durcit. Nous assistons à la montée des médicaments génériques et il devient difficile de renouveler les produits. De plus, les agences nationales réglementaires de notre pays exigent de nous davantage de qualité, de sécurité et de fiabilité.

Pour faire face à toutes ces transformations, nous vous proposons de nous recentrer sur nos compétences clés : la recherche de nouveaux médicaments et la commercialisation de tous nos produits pharmaceutiques. Pour notre entreprise, externaliser, c'est se concentrer sur nos activités principales, recherche et commercialisation, que nous maîtrisons parfaitement et faire réaliser par des intervenants extérieurs les activités de production et les essais cliniques.

Tout d'abord, en externalisant la chaîne de production, nous diminuerons les coûts d'investissement pour la production et les frais de stockage des produits. En outre, nous espérons réduire les délais de commande en exigeant des sous-traitants une très grande réactivité. D'autre part, nous projetons d'externaliser en partie les essais cliniques pour deux raisons. Premièrement, les agences réglementaires nationales exigent un nombre de patients testés toujours plus grand. Ensuite, nous pouvons difficilement prévoir la quantité d'essais à gérer en parallèle. C'est pourquoi, si près de 50 % de nos essais sont sous-traités, nous gagnerons en souplesse et éviterons la baisse momentanée de nos effectifs. Nous savons tous que, quand la fabrication d'un médicament s'arrête pour des raisons sanitaires, nous devons licencier à chaque fois une partie de nos équipes. Dernier